

mis par lui dans plusieurs bibliothèques de Paris et de la province (1).

On dit qu'il se rencontre encore aujourd'hui d'anciens collègues de M. Libri croyant à son innocence, après avoir lutté longtemps en sa faveur par de nombreux mémoires justificatifs, mais un sentiment exagéré d'une vieille affection ne les égare-t-il pas ?

Si Libri était sans reproches, pourquoi ne s'est-il pas présenté pour purger sa contumace et repousser, devant ses juges, l'accusation portée contre lui, après la plus minutieuse information judiciaire, au lieu de publier, de loin, mémoires sur mémoires, ne prouvant rien et dans lesquels il a osé même calomnier ses juges...

(1) Le Dictionnaire des Contemporains a consacré l'article suivant à M. Libri : « *Libri Carrucci* Guillaume-Brutus-Icilius Timoléon, comte) mathématicien français, ancien membre de l'Institut, né à Florence, le 2 janvier 1803, est fils d'un réfugié italien, le comte *Libri-Bagnono*, condamné par la cour d'assises de Lyon, en 1816, à 10 ans de travaux forcés et à la marque pour faux en écriture de commerce et qui, après s'être échappé et s'être attiré des condamnations nouvelles, fut, de 1825 à 1830, l'agent secret du roi des Pays-Bas en Belgique.

Son fils s'étant compromis après 1830, dans les mouvements politiques, se réfugia en France et après avoir été naturalisé Français, il fut nommé, par la protection d'Arago, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général de l'instruction publique, puis inspecteur général des Bibliothèques de France, fonction malheureusement créée pour lui. Dans les derniers temps du règne de Louis-Philippe, des soupçons graves s'élevèrent contre lui pour détournement commis par lui dans diverses bibliothèques de la province et de Paris. La Cour d'appel évoqua l'affaire. Les détournements qu'on lui imputa s'élevèrent à plus de 500,000 fr. et le trop fameux bibliophile fut, après une longue et minutieuse instruction, condamné à 10 ans de réclusion, à la dégradation et à la perte de ses emplois publics.

On lit, d'autre part, dans une brochure publiée par Panckoucke, en 1851, que l'acte d'accusation notifié à Libri, lui imputait d'avoir soustrait à Carpentras plusieurs manuscrits et livres précieux, de les avoir envoyés en Italie pour y être arrangés à la manière ita-